

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Course et les Corsaires

Abbé F. ROBIDOU. — *Les derniers Corsaires malouins*, Rennes, Plihon et Hommay, 1919, in-8°, 356 p. (prix 6 fr.).

Nous nous faisons un devoir de signaler à nos lecteurs l'ouvrage de M. l'abbé Robidou, d'abord parce qu'il est très bien fait, ensuite parce que l'auteur a été tué le 26 mai 1916, devant le fort de Souville, à Verdun, en accomplissant bravement son devoir de soldat. La Faculté des Lettres de Rennes a voulu, comme la Sorbonne l'avait fait pour le regretté Pierre-Maurice Masson, rendre un suprême hommage à son ancien élève, en décernant à sa mémoire le titre de docteur ès lettres, dans une séance publique solennelle.

Le livre de M. Robidou éclaire un point d'histoire. Il s'est fermé autour des corsaires malouins, de la « cité-corsaire » toute une légende, légende de combats héroïques, seule connue du public. Les légendes sont utiles, il ne faut pas les dédaigner; elles embellissent et amplifient l'histoire, mais la vérité aussi a des droits, qu'il faut maintenir.

La « course » est une institution qui a disparu; la dernière guerre ne l'a pas fait revivre, et il est probable qu'elle ne reparaitra jamais. Il est donc intéressant d'en étudier les conditions et les modalités.

Sur ce point, l'ouvrage de M. Robidou est un guide sûr et excellent. En trois chapitres : *l'Armement*, *la Campagne*, *les Règlements de comptes*, il explique parfaitement ce qu'était l'armement en course. En somme, c'était une opération commerciale de haute envergure, de risques dangereux, et de profits énormes. Certes il fallait que le capitaine et les marins du corsaire fussent des hommes d'un courage et d'une audace à toute épreuve, prêts à risquer leur vie à chaque heure de la campagne. De tels marins se trouvaient, tant qu'on voulait, à Saint-Malo, et c'est la gloire de la cité des corsaires.

Mais l'armateur ne dédaignait pas les profits que rapportait la vente des *prises* faites par le navire armé en course : cargaisons et bateaux ennemis qui se vendaient parfois plusieurs millions. Naturellement l'équipage en avait sa part.

Et cette répartition était l'objet d'une réglementation peu connue et assez compliquée sur laquelle M. Robidou apporte des lumières intéressantes.

Du reste, toute son étude est fondée sur des documents. Ses références sont sérieuses, il a dépouillé les archives de la marine à Saint-Servan et à Paris et ses affirmations sont appuyées sur des pièces qu'on peut contrôler. C'est la première condition d'un travail d'histoire sérieux et probe.

De plus, il raconte bien, simplement et correctement. Il aime à saisir le détail piquant qui relève le récit. On sent qu'il est « de la côte », il connaît à fond la vie des marins et la technique du métier, aussi en groupant les données fournies par les documents, il a su former des tableaux très vivants de la vie à bord, et de cette existence accidentée des corsaires, que l'on ne reverra plus. Les sous-marins les ont remplacés — sans avantages.

La course a d'ailleurs été interdite par le traité de Paris de 1856. M. Robidou l'indique en passant, mais il a complètement laissé de côté la partie législative et juridique de la question. C'est une lacune voulue, sans doute, mais c'est, à notre avis, une lacune regrettable.

C'est le danger de ces sujets de « thèses de lettres » qui touchent par un point, et souvent par un point essentiel, à la législation et au droit. Evidemment, l'auteur ne veut pas et ne doit pas faire une thèse juridique, il néglige volontairement le point de vue de droit, mais alors il semble que son travail manque de base, car il repose au fond, tout entier, sur une question de droit.

Ainsi la légitimité de la course, sa réglementation, les conditions de la Lettre de Marque, les caractères qui distinguent la course de la piraterie : il eût été nécessaire d'établir et de développer ces différents points avant de passer à l'histoire des faits. Il est vrai que c'eût été alors une « thèse de droit ». Et c'est pour cela, sans doute, que l'on a jugé parfois utile d'adjoindre un professeur de droit au jury des lettres qui fait passer l'examen de doctorat. C'est une mesure utile et qui devrait être généralisée.

Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de M. l'abbé Robidou est un livre excellent, et, — ce qui ne gâte rien, — intéressant et agréable à lire. Car il n'est pas nécessaire qu'un livre d'histoire soit un livre ennuyeux.

Le dernier chapitre, où l'auteur raconte la vie de misère des marins français, faits prisonniers, sur les pontons anglais, est tout à fait impressionnant.

Un copieux appendice contient de nombreuses pièces justificatives dont quelques-unes sont des souvenirs personnels et des récits dramatiques. — On regrette l'absence d'une table qui eût été fort utile.

L'ouvrage de M. l'abbé Robidou est un livre de valeur. Il promettait un historien de mérite et il ne fait que plus vivement regretter la perte de ce jeune savant. Son nom vient s'ajouter à la liste douloureuse et trop longue de ces jeunes hommes, espoir de la science française, que la mort impitoyable a fauchés dans la fleur de leurs travaux et qui laissent un vide que le temps aura peine à combler.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

L'Académie Française vient de décerner à l'ouvrage de M. l'abbé Robidou un de ses prix Monthyon.

Les Sources de l'Histoire de Bretagne

Hervé DU HALGOUET. — *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne, antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris*, tome I, Bibliothèque nationale et Archives nationales. Saint-Brieuc, 1914, in-4°, 325 p.

M. du Halgouet s'est consacré à une œuvre très méritoire car, tandis qu'elle est de la plus grande utilité pour les chercheurs, elle doit procurer à son auteur infiniment plus de peines et de difficultés que de satisfactions. Il a d'autant plus de mérite qu'il a prouvé jadis ses aptitudes à composer des travaux d'un autre genre, des travaux d'histoire. Combien notre connaissance du passé serait plus précise et plus sûre qu'elle n'est, si nous possédions beaucoup de guides comme le sien !